

OPÉRATEUR-JOURNALIER

2^{ème} affichage

TRAVAUX PUBLICS

TEMPORAIRE SAISON HIVERNALE

TEMPS PLEIN (40 HEURES)

DATE LIMITE
2 NOVEMBRE 2019

N^o CONCOURS
ACVSAD-2019-633

DURÉE D'EMPLOI
NOVEMBRE À AVRIL

DESCRIPTION DU POSTE

La personne titulaire effectue diverses tâches comportant la conduite et l'opération des appareils et véhicules motorisés autres que ceux utilisés par l'opérateur, en plus des responsabilités de la fonction de journalier. La personne titulaire peut travailler seule ou avec d'autres salariés journaliers en effectuant différentes tâches.

Elle est principalement responsable de conduire et d'opérer prudemment le véhicule et/ou l'appareil qui lui est confié, et d'effectuer, dans les meilleurs délais et selon les règles établies, les diverses tâches qui peuvent lui être assignées. Elle doit effectuer les rondes de sécurité selon les exigences de la Ville. Il est requis de veiller au bon fonctionnement de son véhicule ou appareil, de le maintenir dans un état de propreté et d'en assurer l'entretien ordinaire.

Par ailleurs, elle doit accomplir toute autre tâche connexe reliée à sa fonction et demandée par son supérieur.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Effectuer les travaux de voirie d'entretien, de réparation et de construction de la chaussée en toutes saisons
- Exécuter, à l'aide des appareils appropriés, des tâches telles que : creusage, profilage, remplissage, aplanissement, nivelage et chargement de matériel (terre, neige, gravier, autre); pour la réalisation de divers travaux d'entretien, d'aménagement, de construction et d'aménagement paysager
- Effectuer le déneigement (à l'aide d'une souffleuse) du réseau routier sur le territoire de la Ville
- Déblayer la chaussée de la neige qui l'obstrue, procéder à l'épandage et déglacage des rues; et au nivellement, profilage et excavation aux fins d'entretien et de construction de routes ou pour divers aménagements de terrain
- S'assurer de l'entretien journalier de la machinerie, effectuer les vérifications de routine et signaler à qui de droit, toute anomalie ou défectuosité
- Effectuer les vérifications périodiques requises sur certaines composantes et en assurer l'entretien ordinaire
- Participer à l'élaboration et à l'implantation de procédés, d'outils et de nouvelles méthodes de travail découlant de son champ de responsabilités
- Exécuter diverses tâches manuelles relatives aux travaux de l'équipe ou, selon les besoins, de sa fonction individuelle lorsque la tâche d'opérateur ne requiert pas tout son temps
- Accomplir toute autre tâche connexe demandée par son supérieur

QUALIFICATIONS REQUISES

- Détenir un permis de conduire valide délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec de classe 3 (FM)
- Détenir un diplôme d'études de secondaire 5 ou une équivalence reconnue par le ministère de l'Éducation
- Posséder un diplôme d'études professionnelles (DEP) en engin de chantier, un atout
- Posséder un permis de conduire valide permettant la conduite et l'opération de véhicules de catégories concernées et décerné par la province de Québec (classe 1), un atout

COMPÉTENCES REQUISES

- Posséder de bonnes connaissances de la conduite et de l'opération des véhicules ou des appareils motorisés concernés, de leur fonctionnement, de leurs capacités et leurs limites, de leur entretien courant et de leurs mécanismes
- Démontrer des habiletés à conduire et opérer efficacement les appareils motorisés concernés
- Démontrer des habiletés à maintenir les appareils en bon état ainsi qu'à faire de l'entretien et des ajustements mineurs
- Faire preuve de tact et de diplomatie
- Posséder une capacité de travailler en équipe et faire preuve de polyvalence
- Avoir un souci marqué pour la connaissance et l'application des mesures de sécurité au travail
- Être en bonne condition physique
- Interpréter des schémas, des croquis simples et comprendre les directives
- Réussir préalablement des tests de compétences à la conduite de différents appareils motorisés
- Offrir une disponibilité de jour, de soir, de nuit et de fin de semaine

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Selon l'échelle de traitement de la convention collective des employés manuels en vigueur.
- Quarts de travail de jour ou de nuit

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae ainsi qu'une lettre d'intention faisant état de sa motivation pour occuper ce poste en mentionnant le numéro du concours, avant le 21 septembre 2019, par courriel ou à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Concours : ACVSAD-2019-633-2^e affichage
Service des ressources humaines
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3
rh@VSAD.ca